



SOMMAIRE

DOSSIER

Le DOCOB et après ? - p. 2

LA VIE DES SITES

Restauration d'une prairie
naturelle de fauche - p. 4

NATURA 2000 DE SITE EN SITE

L'ACTUALITÉ DES SITES NATURA 2000
DES CAUSSES DU QUERCY

DÉCEMBRE 2005 - NUMÉRO 1

Les plantes messicoles :
une particularité
des zones extensives - p. 5

2005 : l'année des DOCOB
la basse vallée du Célé - p. 6

LE POINT SUR

Les surfaces abandonnées - p. 7

ACTUALITÉS

- p. 8



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy

Le Docob et après ?

La phase « d'animation »

Ce premier bulletin de liaison marque une étape importante dans la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy : l'aboutissement des plans de gestion (Documents d'objectifs ou DOCOB) de 8 sites sur les 12 que contient le Parc naturel régional. Après plusieurs années de travail, ces documents ont été validés par chacun des comités de pilotage locaux. Ces Documents d'objectifs comprennent maintenant la liste et la description précise des actions qui pourront être mises en œuvre pour préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire des sites.

Cette phase opérationnelle a déjà commencé en 2005 pour certains sites :

- « Serres et pelouses du Quercy blanc »,
- « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires ».

Elle va commencer dès le début de l'année 2006 pour d'autres :

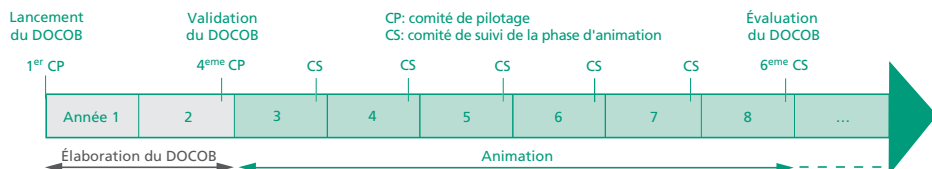
- « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou »,
- « Zone centrale du Causse de Gramat »,
- « Les vieux arbres du Quercy ».

Pour réaliser ce travail une structure dite « animatrice » est désignée par l'Etat pour chaque site.

Les comités de suivi

Pour suivre cette nouvelle période, les comités de pilotage locaux seront maintenus et se réuniront une fois par an. A chacune des réunions, le bilan de l'année précédente sera présenté et le programme de l'année suivante sera débattu et validé.

Après 6 années d'animation, un bilan complet sera réalisé. Il permettra d'évaluer le travail accompli et l'impact des mesures mises en œuvre sur les habitats et les espèces. Les Documents d'objectifs seront donc réactualisés, les objectifs et les mesures de gestion pourront être poursuivis, adaptés ou modifiés pour une nouvelle période de 6 ans.



Les sites Natura 2000

du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Vallée de l'Ouyse et de l'Alzou

- 3000 hectares, 5 communes concernées
- 14 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 22/09/05
- Structure animatrice: pas encore désignée

Marais de la Fondial

- 20 hectares, 2 communes concernées
- 5 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 9/02/05
- Structure animatrice: bureau d'étude (M. Vincent Heaulmé)

Zone centrale du Causse de Gramat

- 6400 hectares, 9 communes concernées
- 9 habitats et 9 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 20/09/05
- Structure animatrice: ADASEA du Lot

Vallée de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

- 4800 hectares, 13 communes concernées
- 11 habitats et 15 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 13/01/04
- Structure animatrice: Parc naturel régional des Causses du Quercy

Serres et pelouses du Quercy Blanc

- 3 sites Natura 2000, pour un seul DOCOB
- 1900 hectares, 9 communes concernées
- 8 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 9/12/03
- Structure animatrice: Parc naturel régional des Causses du Quercy

Les vieux arbres du Quercy

- 4 sites Natura 2000, pour un seul Docob
- 260 hectares, 4 communes concernées
- 4 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: validé le 15/04/05
- Structure animatrice: ADASEA du Lot

Basse vallée du Célé

- 3500 hectares, 10 communes concernées
- 11 habitats et 6 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: en cours, par le Parc Naturel régional des Causses du quercy

Moyenne vallée du Lot inférieur

- 2300 hectares, 10 communes concernées
- 13 habitats et 5 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: lancement probable début 2006, par l'ADASEA du Lot

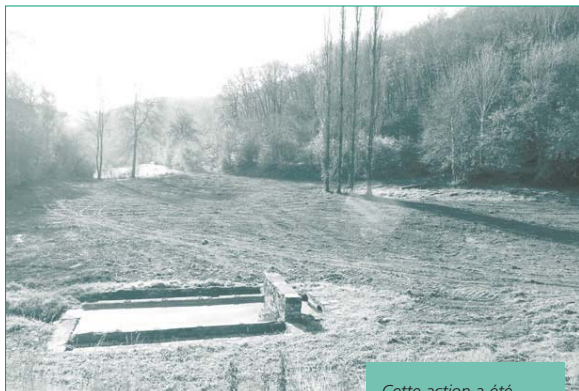
Grotte de fond d'Erbies

- Site ponctuel, 1 commune concernée
- 1 habitat et 7 espèces d'intérêt communautaire
- DOCOB: à réaliser

Restauration d'une prairie naturelle de fauche

et aménagement d'une mare pédagogique

Situé dans le site Natura 2000 des Vallées de la Rauze et du Vers, le site de St-Pierre-Liversou est intéressant pour bien des raisons : église classée, patrimoine naturel de fond de vallée ou encore ensemble paysager remarquable. Ce projet de restauration s'intègre dans la démarche de préservation des prairies naturelles de fauche, habitat naturel d'intérêt communautaire pour lequel ce site Natura 2000 a été désigné.



La prairie après restauration et le lavoir
(la mare n'est pas visible sur la photographie)

Les travaux

Un vaste plan d'eau avait été initialement creusé sur la rivière, dénaturant pour partie la prairie humide existante. Ce plan d'eau ne s'étant pas mis en eau, la Commune de Francoulès a souhaité restaurer l'aspect naturel du site, et recréer la prairie humide, habitat d'intérêt communautaire remarquable. Porté par la Commune de Francoulès qui en assure la maîtrise d'ouvrage, ce projet a été réalisé au cours de l'année 2005. Les travaux ont consisté tout d'abord à combler la retenue d'eau existante pour restituer au site son profil d'origine, sur la base d'une étude réalisée par un géomètre, et sa nature de prairie. Dans un deuxième temps, une petite mare a été aménagée au centre de la prairie. Cette petite zone humide contribuera à diversifier les milieux naturels de ce site et la biodiversité locale, tout en conférant au site un caractère récréatif.

Cette action a été financée par la Communauté européenne (40%), le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (40%) et par la Commune (autofinancement de 20% du montant total des travaux). Le Parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ), dans le cadre de ses missions de structure animatrice en charge de la mise en place de Natura 2000 sur ce site, a apporté son appui technique tout au long de la réalisation du projet.



Rencontre avec Mme Inès BOYÉ, Maire de la Commune de Francoulès

Que vous a apporté Natura 2000 pour la réalisation de votre projet ?

La mise en place de Natura 2000 nous a conforté dans notre décision de restaurer le site de St-Pierre-Liversou, que ce soit au niveau de la faune, de la flore ou du paysage... Nous avons déjà décidé, avec l'appui de l'architecte des Bâtiments de France, d'essayer de redonner au site son aspect initial, sa sérénité, notamment au niveau du paysage. Sur les conseils de la Fédération de Pêche, nous souhaitons également créer une zone d'accueil pour la faune. Le Document d'objectifs a été une opportunité qui allait dans le sens de notre projet et, en nous faisant bénéficier de financements spécifiques, a permis à ce site de retrouver un équilibre.

Que pensez-vous de la démarche « Natura 2000 » ?

Il est vrai que jusqu'à présent on parlait ou on entendait parler de Natura 2000, mais personne ne voyait concrètement ce qu'il était possible de faire. Je pense que ce projet a permis, à partir d'une idée générique mais abstraite au départ, de mettre en place une action concrète sur le territoire, et donc de faire prendre conscience à toute la population de l'intérêt de cette zone Natura 2000.

Que retenir-vous finalement de cette expérience ?

J'aime bien la notion d'œuvre collective... Ce projet a été une opportunité de construire un projet ensemble, que ce soit au sein du Conseil municipal ou avec les partenaires. Des premiers conseils des services de l'État (DDE) et de la Fédération de pêche, en passant par l'appui de la Direction départementale de l'Agriculture (DDAF), du Conseil Architectural en Urbanisme et en Environnement (CAUE) et de l'architecte des Bâtiments de France, et bien sûr l'aide du Parc naturel régional, tous ces partenaires ont contribué à la réalisation d'un beau projet. Je crois que les habitants de la Commune sont satisfaits et même fiers d'avoir participé à cette action écologique.



Vallée de la Rauze et du vers

Les plantes messicoles : une particularité des cultures extensives



Les plantes messicoles sont les plantes des moissons, que l'on trouve le plus souvent dans les champs cultivés.

Parmi les plus connues, citons le Coquelicot et le Bleuet qui égayent encore parfois les champs de leurs couleurs vives !

Car ces plantes sont en voie de raréfaction, en raison de la modification des pratiques agricoles : utilisation de traitements phytosanitaires, labour après moisson...

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées, le Parc naturel régional s'est impliqué dans une étude qui a permis de mieux connaître la répartition de ces plantes, en particulier dans le site Natura 2000 « Serres et pelouses du Quercy blanc ».

L'étude a porté sur 21 communes des secteurs de Limogne et de Lalbenque. L'objectif était d'inventorier les champs hébergeant un nombre important de plantes messicoles. Le secteur de Lalbenque s'est révélé le plus intéressant. Sur les 80 espèces recensées, deux espèces protégées au niveau français ont pu être localisées : le Nigelle de France et le Pied d'alouette de Bresse. Cette étude a aussi été l'occasion de rencontrer quelques exploitants du site et de faire le lien entre leurs pratiques agricoles et la présence des plantes messicoles.



Serres et pelouses du Quercy Blanc

Le Pied d'alouette de Bresse

(*Delphinium verdunense*)

Cette espèce du sud de la France est remarquable par la couleur bleue foncée de ses fleurs, regroupées en grappe. D'une hauteur de 10 à 80 cm, on ne la trouve que dans les champs cultivés, et de préférence sur sol calcaire. Cette espèce est protégée au niveau national.



Le Coquelicot

(*Papaver rhoeas*)

Et la Nigelle des blés

(*Agrostemma githago*)

Le Coquelicot est « un classique » que l'on trouve dans les champs et en bordure de routes. Ces taches rouges agrémentent les champs de mai à juillet. La plante au premier plan de la photographie est la Nigelle des blés, une autre plante messicole, de couleur rose, beaucoup moins fréquente. Cette dernière fleurit d'avril à juin, et peut faire jusqu'à 1 mètre de hauteur.



Pied d'alouette de Bresse



Nigelle des blés



2005, l'année des Documents d'objectifs

Cette année 2005 4 documents d'objectifs (DOCOb) ont été terminés et validés.

« Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou »

Après une année et demie de travail, le Document d'objectifs a été validé le 22 septembre dernier. L'opérateur local était le Parc naturel régional des Causses du Quercy, qui se propose pour animer le site par la suite.

« Zone centrale du Causse de Gramat »

Le Document d'objectifs de ce site s'est aussi terminé récemment, puisqu'il a été validé en comité de pilotage le 20 septembre dernier. Ce travail a été réalisé par l'Adasea du Lot, qui vient d'être désignée structure animatrice pour ce site, ainsi que pour le site des « Vieux arbres du Quercy ».

« Les vieux arbres du Quercy »

Ce Document d'objectifs concerne en réalité 4 sites Natura 2000 séparés. Le travail a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées. Initialement nommé « sites des vieux chênes », le nom des sites a changé au cours de l'élaboration du Document d'objectifs puisque d'autres vieux arbres (érables, châtaigniers) ont été identifiés sur ce site. Le Docob a été validé le 15 avril dernier.

« Marais de la Fondial »

Ce petit site Natura 2000 a vu son Document d'objectifs validé le 9 février dernier. Le document a été élaboré par M. Vincent Heaulmé qui est aussi l'animateur du site.

Le lancement d'un nouveau Docob :

la basse vallée du Célé

Ce site de 3500 hectares s'étend tout au long du Célé, de Bouziès à Corn. Le Parc naturel régional a été désigné par l'Etat pour réaliser le Document d'objectifs du site. Ce travail a commencé au printemps 2005 et se terminera à la fin de l'année 2006. A ce jour, les études naturalistes sont terminées et la rencontre des élus et des agriculteurs commence. La date du premier Comité de pilotage est fixée au 14 décembre.

Les 15 habitats d'intérêt communautaire :

- prairies naturelles de fauche,
- 3 habitats de pelouses sèches,
- landes à Genévrier commun et landes à Buis,
- forêts alluviales (de bord de rivière),
- sources pétrifiantes,
- falaises, éboulis, et grottes,
- 3 habitats liés aux points d'eau ponctuels,
- rivière.

Les 15 espèces d'intérêt communautaire du site :

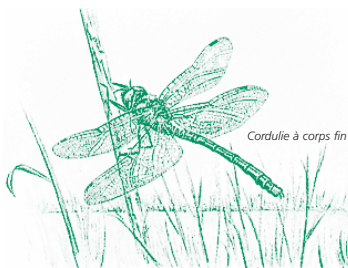
- trois libellules : la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide et le Gomphe de Graslin,
- trois poissons : le Chabot, la Lamproie de Planer et le Toxostome,
- 8 espèces de chauves-souris,
- la Loutre.

Les oiseaux d'intérêt communautaire

Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Grand corbeau, Martinet à ventre blanc, Accenteur alpin... seront également pris en compte, même si le site n'a pas été classé au titre de la directive « Oiseaux ».



Basse vallée du Célé



Cordulie à corps fin



Toxostome



La revalorisation des surfaces abandonnées

Dans le cadre de l'élaboration des Documents d'objectifs, l'existence de zones abandonnées par l'agriculture avait été particulièrement notée. Le Parc naturel régional, en accord avec les groupes de travail « agriculture » des sites Natura 2000, a donc proposé de lancer une étude plus

approfondie sur cette problématique. Le travail porte sur les 6 sites Natura 2000 dont les Documents d'objectifs ont été approuvés :

- « vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires »,
- « serres et pelouses du Quercy blanc » (3 sites),
- « vallées de l'Ouyse et de l'Alzou,
- « zone centrale du Causse de Gramat ».

L'objectif de cette étude est de cartographier précisément les zones abandonnées et de voir si certaines pourraient faire l'objet d'un projet de revalorisation par un

ou plusieurs exploitants agricoles. L'étude, d'une durée de 6 mois, est réalisée par Mlle Anne LOISEL, stagiaire recrutée au Parc naturel régional spécialement pour cette mission. Le projet est mené en partenariat étroit avec l'ADASEA du Lot qui a déjà une grande expérience sur ces problématiques.

Rencontre avec M. Francis BERCHE, Directeur de l'ADASEA du Lot

Qu'entend-on par « surfaces abandonnées » ?

Les surfaces dites « abandonnées » sont des zones qui ne sont plus entretenues par l'agriculture. Selon leur orientation, le relief et le substrat, elles prennent divers aspects : lande à Genévrier plus ou moins fermée ou chèneaie embroussaillée.

Pourquoi y a-t-il des surfaces abandonnées sur notre territoire ?

Notre département est très concerné par ce phénomène d'abandon : l'évolution des pratiques agricoles et la diminution du nombre d'agriculteurs a entraîné une déprise des surfaces au potentiel agronomique faible et au relief accidenté. Aujourd'hui, ces évolutions prennent une dimension inquiétante : l'embroussaillage gagne du terrain, les paysages se ferment, le risque incendie augmente. Il est raisonnable de considérer que plus de 80% des communes du département sont concernées par cette problématique.

Quelle est l'expérience de l'Adasea du Lot dans ce domaine ?

Depuis plus de quinze ans, l'ADASEA du Lot et la Chambre d'Agriculture se sont penchées sur cette problématique et nous avons lancé plusieurs expériences pilotes sur le département. Ainsi notre expérience a montré que le moyen le plus économe, le plus durable et le plus efficace est la revalorisation pastorale.

Quelles sont les principales conditions pour la réussite d'un tel projet ?

Pour avoir des chances de réussir, ce type d'opération nécessite une volonté politique forte, l'implication des propriétaires et des éleveurs en lien avec les autres usagers de l'espace. Les différents usages de l'espace (randonnée, chasse...) entraînent souvent des conflits d'intérêt et le fort morcellement qui caractérise le département du Lot complique la passation du foncier aux exploitants agricoles. La réponse à ces freins se trouve :

- dans l'animation et la concertation, afin de faire le lien entre les différents acteurs : propriétaires, éleveurs, élus,
- mais aussi dans le soutien financier des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Europe.



Anne Loisel

Si cette thématique vous intéresse, ou si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez des informations sur ce projet, n'hésitez pas à nous contacter au Parc naturel régional (05 65 24 20 50).

Signature des premiers Contrats d'Agriculture Durable Natura 2000



Signature des premiers contrats par M. le Sous-Préfet de Gourdon

Au cours du mois de décembre a eu lieu la signature officielle des premiers CAD Natura 2000. Ils inaugurent une série de 10 contrats validés en 2005 et qui concernent des exploitations agricoles réparties sur plusieurs sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy :

- 5 sur le site « Zone centrale du Causse de Gramat »,
- 3 sur le site « vallées de l'Oussye et de l'Alzou »,
- 1 sur le site « Serres et pelouses du Quercy blanc »,
- 1 sur le site « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires ».

Cette cérémonie est à la fois l'aboutissement d'un long travail de concertation et de mobilisation des acteurs sur le terrain, mais aussi un point de départ puisqu'avec la signature de ces premiers contrats, Natura 2000 entre dans sa phase opérationnelle. L'ensemble des partenaires liés à Natura 2000 étaient présents et ont ainsi témoigné de leur implication.

De l'avis de tous et pour reprendre les mots de Mme Méjeczec, Vice-Présidente du Parc naturel régional en charge de l'Environnement et du Patrimoine :

« Au-delà de ce que Natura 2000 apportera, la démarche aura permis à des hommes et des femmes de sensibilités différentes, avec des préoccupations différentes, de se réunir ensemble pour travailler au devenir de leur territoire. »

Si vous désirez avoir plus de renseignements sur les CAD et les contrats Natura 2000, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre prochain bulletin fera le point sur ces contrats et leur mise en œuvre.

Une exposition sur le thème de Natura 2000

Sur les sites « Vallées de l'Oussye et de l'Alzou », « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires », et « Serres et pelouses du Quercy blanc », le Parc naturel régional a réalisé 3 expositions constituées de 6 à 8 panneaux légers et transportables destinés à circuler dans les communes des sites.

De lecture facile et agréablement illustrées, elles expliquent la démarche Natura 2000, évoquent les spécificités des sites, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire identifiés ainsi que les activités humaines présentes. Elles sont à disposition des communes, par alternance.

Les Communes des sites Natura 2000 désirant se procurer l'exposition les concernant peuvent contacter le Parc naturel régional.



(L'exposition se compose de 6 à 8 panneaux en couleur, en PVC, de dimension 61 x 85 cm et d'épaisseur 3 mm. Les panneaux sont munis de deux trous supérieurs permettant un accrochage facile.)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Agathe Kühnel ou Julie Vinson
Parc naturel régional
des Causses du Quercy
B.P. 10 - 46240 Labastide-Murat
Tél : 05 65 24 20 50
Fax : 05 65 24 20 59
jvinson@parc-causses-du-quercy.org
akuhnel@parc-causses-du-quercy.org

NATURA 2000 DE SITE EN SITE

L'actualité des sites Natura 2000 des Causses du Quercy

Photos : PNRCQ - T. Gabet, A. Kühnel, O. Marchal, J. Rayssiguier, J. Vinson.
Couverture haut : Damier de la succise D. Demerges.

Couverture bas : Narcisses des poètes O. Marchal.

Rédaction : A. Kühnel et J. Vinson, P. Dubreuil.

Carte : J. Vinson - **Dessins :** Victor Nowakowski et François Guio, extrait de l'inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

Maquette : Atelier Margotte.

Impression : Techni Print.

Bulletin imprimé sur papier recyclé.



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt